#### ARRONDISSEMENT de PALAISEAU



# COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2014

L'An Deux Mille Quatorze le six mars, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Arpajon, Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. BÉRAUD, Maire, Mme LUFT, Mme ÉNIZAN, Mme BRAQUET, M. COUVRAT, M. DE ALMEIDA, M. Franck MATHIEU, Mme BLONDIAUX, M. DARRAS, Maires-adjoints

M. GONDOUIN, M. MEZGHRANI, M. HOUDY, M. FOURNIER, Mme ANDRE, Mme PREVIDI-PRIOUL, Mme ALMEIDA, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme EDOUARD, M. BOUCHAMA, Mme THIRION, M. Arnaud MATHIEU, Conseillers Municipaux

# <u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u> :

Mme DUBOIS par M. COUVRAT

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Mme LE BERT, Mme CASTILLO, Mme SIEUDAT, M. BOUZIN, M. BREISTROFFER, M. PALA.

Madame Elisabeth TAUNAY est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉLIBERATION nº 20/2014**

<u>OBJET</u>: Examen et adoption du Budget Primitif communal de l'exercice 2014 sans reprise anticipée des résultats 2013.

ADOPTE le Budget Primitif communal de l'Exercice 2014 dont la balance générale apparaît comme suit :

#### - Section de Fonctionnement

Dépenses

10 944 481,00 €

Recettes

10 944 481,00 €

#### - Section d'Investissement

Dépenses :

7 836 950,35 €

Recettes

7 836 950,35 €

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### Adopté à 21 voix pour, 1 contre et 1 abstention

#### **DÉLIBERATION nº 21/2014**

OBJET: Examen et adoption du Budget annexe de l'Assainissement de l'Exercice 2014 sans reprise anticipée des résultats 2013.

ADOPTE le Budget annexe de l'Assainissement de l'Exercice 2014 dont la balance générale apparaît comme suit :

#### - Section d'Exploitation

Dépenses :

231 155,00 €

Recettes

231 155,00 €

#### - Section d'Investissement

Dépenses :

612 713.81 €

Recettes

612 713,81 €

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### Adopté à 21 voix pour et 2 abstentions

#### **DÉLIBERATION nº 22/2014**

<u>OBJET</u>: Partenariat culturel entre la Ville d'Arpajon, Monsieur Demis VISVIKIS musicien compositeur, Monsieur Jean DUBÉ, pianiste concertiste, et la Société de Créations Audiovisuelles et Musicales, producteur.

APPROUVE le partenariat culturel entre la Ville d'Arpajon, Monsieur Demis VISVIKIS musicien compositeur, Monsieur Jean DUBÉ, pianiste concertiste, et la SCAM, Société de Créations Audiovisuelles et Musicales, producteur,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat,

DIT que la Ville d'Arpajon versera 5 117€ à la SCAM, correspondant à l'enregistrement des œuvres en studio, à la réalisation du concert pédagogique, et à l'achat de CD pour les élèves du Conservatoire,

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité

<u>DÉLIBERATION n° 23/2014</u> <u>OBJET</u> :  $70^{\rm ème}$  anniversaire de la Libération – Inauguration d'une voie officielle de la  $2^{\rm ème}$  division blindée – Acquisition d'une borne commémorative.

APPROUVE l'acquisition d'une borne commémorative au prix de 1 600€ TTC, auxquels devront s'ajouter les frais de transport et d'installation.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents.

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 22 voix pour et 1 abstention

Le Maire,

Christian BERAUD.